



ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

NON-INCLUSION DES ASW/FCR À L'ANNEXE XIV DU RÈGLEMENT REACH

La Commission européenne a récemment rendu public le résultat d'un vote du Comité visé à l'Article 133 du Règlement REACH¹, lors de sa réunion du 8 décembre 2016. Le vote portait sur la proposition de la Commission d'inclure 12 nouvelles substances à l'Annexe XIV du règlement REACH (Liste d'autorisation), sur la base des 5^{ème} et 6^{ème} recommandations de l'ECHA. La proposition de la Commission a été acceptée à une large majorité: 25 États membres se sont prononcés en sa faveur et 3 seulement se sont abstenus.

Concernant certaines substances mentionnées dans les recommandations de l'ECHA, la Commission a suggéré soit de reporter la décision relative à leur inclusion à l'Annexe XIV soit d'étudier d'autres options réglementaires. Concernant les ASW/FCR, il a été suggéré de ne pas les inclure parmi les substances soumises à autorisation. Dans sa justification², la Commission a souligné que les fibres ASW/FCR « *sont fabriquées sur un nombre très restreint de sites industriels et sont en général directement transformées [...] en articles.* » Les articles ne sont pas soumis à autorisation³. Ce vote des États membres confirme la position de la Commission concernant la nécessité d'une nouvelle évaluation de « *l'approche réglementaire la plus appropriée.* » Cette décision rejoint la position de l'ECFIA⁴.

L'ECFIA DÉFEND L'IDÉE D'UNE RÉGLEMENTATION CIBLÉE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL LORS DE L'UTILISATION DES PRODUITS ASW/FCR

L'ECFIA continue de soutenir la réglementation des produits ASW/FCR selon des Directives sur la santé et la sécurité au travail⁵, et notamment la mise en œuvre d'une valeur limite d'exposition professionnelle fondée sur des données scientifiques, comme l'a récemment suggéré la Commission dans une proposition d'amendement à la Directive sur les agents cancérigènes et mutagènes. La gestion appropriée des risques professionnels encadrée par les Directives sur la santé et la sécurité au travail est en parfaite cohérence avec la feuille de route SVHC 2020 de la Commission. Le principe de cette approche ciblée relative aux substances chimiques utilisées dans l'industrie est également soutenu par l'Initiative Interprofessionnelle pour une meilleure réglementation de la gestion des substances chimiques (CII), qui regroupe plus de 50 organisations d'envergure nationale et européenne issues de différents de secteurs industriels⁶.

L'ECFIA reste ouvert à une coopération continue avec toutes les parties prenantes axée sur l'assistance à la gestion des risques et la garantie d'une protection adéquate des travailleurs lors de la manipulation des Laines d'Isolation Haute Température (LIHT), conformément à notre Programme de gestion proactive des produits (PSP)⁷.

Les ASW/FCR n'ont pas été incluses à la liste d'autorisation. Une évaluation d'autres instruments réglementaires est actuellement en cours et devrait déboucher sur une approche plus appropriée pour garantir une protection adéquate des travailleurs.

L'ECFIA accepte la recommandation du SCOEL et la proposition de la Commission portant sur une valeur limite contraignante d'exposition professionnelle (VLCEP) de 0,3 f/ml et renouvelle son engagement de soutenir sa mise en œuvre en aidant les utilisateurs à contrôler et réduire l'exposition à travers le programme CARE, partie intégrante de son programme PSP.

1 Le Comité visé à l'Article 133 du Règlement REACH regroupe des représentants des États membres de l'UE chargés de prendre certaines décisions relatives au Règlement REACH.

2 Disponible [en ligne](#)

3 Concernant notre interprétation de la définition des termes substance/article relatifs aux produits LIHT, consulter cet Article.

4 Pour plus de détails, consulter l'article de l'ECFIA "Better Regulation: REACH Authorisation or OSH Directives? ..."

5 Pour plus de détails, consulter l'article de l'ECFIA "Regulatory Risk Management of Alumino-Silicate Refractory Ceramic Fibres"

6 Pour plus d'informations, consulter le site [de la CII](#)

7 Pour plus de détails sur notre programme PSP, consulter la brochure de l'ECFIA "Product Stewardship Programme"